Québec
Ministère
de l'Environnement

Le 5 octobre 2000

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet Interquisa

Madame,

Tel que demandé en audience par M^me^ Jocelyne Beaudet, présidente de la Commission chargée de l'audience publique du projet de construction d'une usine de production d'acide téréphtalique purifié par Interquisa Canada, je vous transmets les réponses aux deux questions suivantes :

- Le ministère de l'Environnement possède-t-il des informations quant au niveau de bruit généré par les purges des industries présentes sur le territoire de l'Est de Montréal?
- Comment s'explique la différence de 3 à 4% entre les estimations du gouvernement fédéral et du Québec relativement aux émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES)?

Niveau de bruit généré par les purges

Le MENV ne possède pas d'information relative au niveau de bruit généré par les purges sur le territoire de l'Est de Montréal.

Gaz à effet de serre

Lors de la séance du 27 septembre dernier, Environnement Canada mentionnait que les émissions québécoises de GES sont de 87 000 kt (en équivalent CO_2) pour l'année 1996, dont 11 000 kt proviennent des industries.

25e Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Direction des évaluations environnementales
Service des projets industriels et en milieu nordique

Édifice Marie-Guyart, 6e étage boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet: http://www.menv.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.

Selon l'évaluation actuelle du Québec, les émissions québécoises de GES se chiffrent à environ 86 600 kt (en équivalent CO_2) pour l'année 1997 et 87 700 kt pour l'année 1998. De ces quantités, le secteur industriel a émis environ 29100 kt et 28 900 kt pour les années 1997 et 1998 respectivement.

La différence entre les valeurs fédérales et québécoises s'explique principalement par des approches et des hypothèses de calcul différentes. Par exemple, en ce qui concerne la contribution du secteur industriel, le Québec additionne les émissions de GES de quelques 350 industries alors que le gouvernement fédéral utilise une approche statistique, basée notamment sur les données de Statistique Canada sur la consommation d'énergie et de matières premières.

Pour le secteur industriel québécois, le gouvernement fédéral indique une contribution de 11 000 kt pour l'année 1996 alors que le Québec estime que cette contribution se chiffre à environ 29 100 kt pour l'année 1997. Cette différence s'explique par les types d'émissions considérés. Le Québec comptabilise les GES émis par les procédés et par les équipements de combustion du secteur industriel. Pour sa part, le gouvernement fédéral considère les GES émis par les procédés industriels. Les GES émis par les équipements de combustion du secteur industriel sont comptabilisés dans une autre catégorie. Si on utilise la même définition que le gouvernement fédéral, l'évaluation du Québec se chiffre à 11 300 kt pour 1996.

Soulignons que depuis le début de l'année, un effort d'harmonisation est en cours entre les gouvernements fédéral et québécois relativement à l'estimation des émissions québécoises de GES.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marie-Claude Thébérge, ing.
Chargée de projet

c.c. M. Louis Germain, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordiques